

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT : **Bouger Plus**

POUR DES EXPÉRIMENTATIONS D'INNOVATIONS NUMÉRIQUES ET / OU
TECHNOLOGIQUES PERMETTANT AUX PERSONNES ÉLOIGNÉES D'UNE ACTIVITÉ
PHYSIQUE DE BOUGER MIEUX ET BOUGER PLUS



LES PARTENAIRES :



Pôle TES

Le Pôle TES est le pôle de compétitivité numérique de la Normandie et de l'Axe Seine. Son objectif ? Développer les projets ambitieux de R&D sur les technologies du numérique au service des grandes transitions de la Société en accélérant le développement des projets de R&D de leurs adhérents (+ de 160), en se portant courtier d'innovation numérique au service des usages et en étant partie prenante au service de la transition numérique de la Normandie.



HARMONIE MUTUELLE

Harmonie Mutuelle, acteur majeur de la protection sociale en France, porte la promotion de l'activité physique et sportive au cœur de ses engagements et de ses actions. Au travers de sa raison d'être, Harmonie Mutuelle porte une vision globale de la santé. Harmonie Mutuelle a rejoint les partenaires de la Grande Cause Nationale 2024 – "Bouge chaque jour", dédiée à la promotion de l'activité physique et sportive.



LA LIGUE NORMANDIE DU SPORT D'ENTREPRISE

La Ligue Normandie du Sport d'Entreprise est une association qui accompagne les entreprises, administrations et collectivités dans l'intégration d'activités physiques et sportives pour leurs collaborateurs. Soucieux de lutter contre la sédentarité et de favoriser le lien social, nous avons créé, en partenariat avec Harmonie Mutuelle, un dispositif interentreprises à Colombelles (14) : la Plat'Forme Harmonie Mutuelle.



PLAT'FORME HARMONIE MUTUELLE

Aujourd'hui, la Plat'Forme compte près de 200 salariés issus de 50 entreprises, avec une participation de 81 % de femmes et 35 % de personnes sédentaires. Ce programme donne la possibilité de pratiquer une activité accessible et encadrée (renforcement musculaire, circuit training, yoga, pilates, sophrologie et badminton) pendant la pause déjeuner. Notre objectif est de promouvoir le bien-être au travail tout en créant une dynamique positive au sein des équipes.

06 LE CONTEXTE

07 LES OBJECTIFS

08 LES THÉMATIQUES IDENTIFIÉES POUR L'AMI

09 LE PROCESSUS DE CANDIDATURE

10 POINT DE CONTACT

11 CONDITIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION

Le contexte

Le Pôle TES et Harmonie Mutuelle lancent un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour des expérimentations d'innovations technologiques permettant aux personnes éloignées d'une activité physique de bouger mieux et bouger plus.

Notre société est de plus en plus sédentaire : 95 % des adultes français sont exposés à un risque de détérioration de leur santé par manque d'activité physique ou un temps trop long passé assis. Les risques sont majorés lorsqu'une personne cumule ces deux facteurs avec des répercussions sur la santé physique et mentale des personnes. Cette situation est aggravée par l'addiction aux écrans.

Par ailleurs, l'évolution des formes d'emploi et des conditions de travail, le développement de nouveaux risques professionnels, le vieillissement de la population active, constituent des défis supplémentaires pour les dispositifs de santé au travail.



Face à ces enjeux, le sport se révèle être un levier essentiel. Il favorise non seulement une bonne condition physique et mentale mais contribue également aux rapports sociaux et à l'inclusion. Pratiqué de manière régulière, il permet de réduire l'incidence des maladies chroniques, soutient l'autonomie des seniors et aide les individus à adopter des habitudes de vie plus actives. En plus d'être un remède contre la sédentarité, le sport est porteur d'une dimension sociale et collective qui engage les pratiquants dans la durée, en stimulant leur motivation et en renforçant les bénéfices durables sur leur santé.

Fort de ces constats, Harmonie Mutuelle a souhaité agir en rejoignant les partenaires de la Grande Cause Nationale 2024 - "Bouge chaque jour !" dédiée à la promotion de l'activité physique et sportive. Cette initiative, portée par le Gouvernement dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques organisés en France, vise à encourager les Français à adopter un mode de vie plus actif. Avec l'augmentation du temps passé devant les écrans, ce message de santé publique est plus crucial que jamais. Parmi les mesures phares de cette initiative, la promotion de 30 minutes d'activité physique quotidienne pour tous les âges et niveaux de forme physique est un objectif fort, destiné à intégrer le sport dans les politiques publiques et à mobiliser les acteurs du sport ainsi que la société civile.



D'après le baromètre 2023 du sport en entreprise mené par Harmonie Mutuelle, 45 % des salariés souhaitent que leurs entreprises proposent une activité physique pour leur permettre de rester en bonne santé, et 78 % des salariés disent vouloir consacrer du temps à la pratique du sport, organisée par l'entreprise, sur leur temps de loisir. Bouger plus à la maison ou au travail est un enjeu de santé publique sur lequel, collectivement, nous devons agir.

Les innovations technologiques peuvent être une réponse. C'est pourquoi nous lançons cet AMI.

Afin d'évaluer la pertinence des dossiers et d'accélérer la mise sur le marché de ces innovations, le Pôle TES s'est associé avec ses partenaires : Harmonie Mutuelle, la Plateforme Harmonie Mutuelle et la Ligue Normandie du Sport d'Entreprise.

Chaque dossier soumis sera évalué par un ou plusieurs représentants de ces partenaires. Les candidats (seul ou en consortium) seront évalués sur dossier et auront la possibilité de pitcher devant les partenaires (en visio), pour présenter leurs solutions et contribuer à cet enjeu majeur de santé publique.

Les objectifs

Les projets proposés devront permettre d'identifier des projets numériques et/ou technologiques innovants, en recherche de terrains d'expérimentation ou de partenaires pour tester des nouvelles solutions et obtenir des retours utilisateurs. Les projets seront évalués et sélectionnés par le Pôle TES, Harmonie Mutuelle et les partenaires. Les lauréats de cet appel à manifestation d'intérêt pourront bénéficier, en fonction de leurs besoins :

- Expérimentation de la solution lauréate auprès d'un panel d'adhérents et/ou salariés HM ;
- D'une communication et d'une valorisation de leur projet ;
- De rendez-vous organisés avec des professionnels métiers ou des experts en fonction des projets ;
- D'une mise en avant lors d'un événement dédié et auprès de la presse



Les thématiques identifiées pour l'AMI

- Lutter contre l'inactivité physique
- Lutter contre la sédentarité
- Favoriser la pratique d'une activité physique au travail
- Favoriser l'accessibilité à une activité physique
- Promouvoir la pratique du sport-santé
- Remettre les personnes éloignées de l'activité physique en mouvement
- Détourner les personnes de l'utilisation/addiction aux écrans par l'activité physique
- Encourager la pratique quotidienne/répétée d'un sport

Processus de candidature

1 CRITÈRES DE SÉLECTION

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux adhérents du Pôle TES ou ayant fait une demande d'adhésion au moment du dépôt du dossier de candidature. Pour les entreprises non-adhérentes, nous vous invitons à vous rapprocher des équipes du Pôle TES pour échanger sur le projet et la candidature. Caractéristiques des projets sélectionnés :

- Caractère innovant ;
- Réplicabilité, déployabilité sur un territoire plus large ;
- Réponse aux enjeux de "la Grande Cause Nationale 2024" ;
- Réponse aux thématiques définies dans le cadre de cet AMI ;
- Pour le porteur, stabilité financière suffisante pour mener à bien l'expérimentation ;
- Compétences et expériences du fondateur ;
- Modèle économique identifié, prometteur pour l'adoption de la solution.

3 DOSSIER DE CANDIDATURE

Sous forme de Powerpoint à renvoyer à : paolo.campos@pole-tes.com, il comprend la description détaillée de la solution proposée, appuyée par des visuels. La description doit comprendre :

- Objectifs et résultats attendus,
- Description technique,
- Stade de maturité du projet,
- Plan de financement du développement du projet,
- Modèle économique et coût hors phase d'expérimentation,
- Analyse de marché + concurrence,
- Positionnement,
- Présentation du consortium si projet collaboratif,
- Présentation d'une étude clinique et/ou médico-économique si existante

2 DÉROULÉ DU PROGRAMME

Les projets sélectionnés pourront bénéficier du soutien d'un ou de plusieurs partenaires ou experts de la thématique et de celui du Pôle TES pour les accompagner dans la réalisation et le suivi de leur expérimentation.

Phase de sélection : L'évaluation des dossiers sera réalisée par un comité d'experts composé du Pôle TES, Harmonie Mutuelle, la Ligue Normandie du Sport d'Entreprise et la Plateforme Harmonie Mutuelle. Les auditions seront organisées durant le mois de décembre.

Accompagnement : Le Pôle TES et Harmonie Mutuelle proposent d'accompagner les projets retenus : mise en réseau et accompagnement individuel.

4 CALENDRIER

- Webinaire de lancement : 7 Novembre
- Ouverture des candidatures : 7 Novembre
- Evaluation des dossiers : Début décembre
- Audit des entreprises : Fin décembre
- Annonce des lauréats : Début Janvier

Point de contact



Paolo CAMPOS
CHARGÉ DE PROJETS
INNOVATION

paolo.campos@pole-tes.com
0783831101

pole-tes.com

CONDITIONS RELATIVES À L'EXPÉRIMENTATION

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert à toutes structures.

Le porteur du projet devra être titulaire des droits éventuels et/ou disposer des autorisations nécessaires pour développer son projet. La solution innovante déployée est et demeure la propriété du porteur de projet. Les porteurs de projets seront responsables du produit/service qu'ils développent, assumeront l'installation, l'entretien, le gardiennage, la maintenance et la désinstallation du produit/service si nécessaire.

Les lauréats sélectionnés s'engagent à mettre en place les ressources nécessaires et à participer aux réunions prévues. En cas de désistement ou d'impossibilité de remplir ces obligations, le lauréat devra renoncer à son titre, aux éventuelles dotations ainsi qu'aux volets de l'accompagnement.

Le formulaire de candidature devra être rédigé en langue française, ainsi que tous les autres documents remis par les candidats dans la mesure du possible. Le règlement est soumis à la loi française. Tout litige afférent à son interprétation et son application relève de la seule compétence juridictionnelle française.



CONTACT

Pôle de compétitivité numérique de Normandie



contact@pole-tes.com



pole-tes.com

2024© Pôle TES

Le Pôle TES est soutenu financièrement par :

